

Déclaration commune à la presse de

Groupe Minoteries SA, Granges-Marnand et Meyerhans Hotz AG, Weinfelden

Groupe Minoteries SA et Meyerhans Hotz AG étudient un rapprochement

Les prochains importants changements dans le secteur agricole auront une influence toujours plus grande sur la branche de la meunerie en Suisse.

Le Conseil fédéral a décidé à la mi-mai 2007 de réduire les droits de douane pour la farine de blé tendre à partir du 1^{er} juillet 2008, dans un premier temps de CHF 143.-/100 kg à CHF 65.-/100 kg. Une nouvelle réduction est prévue pour le 1^{er} juillet 2009 – conséquence indirecte de la politique agricole 2011 (PA 2011) sur la branche céréalière – ce qui rendra les frontières nationales encore plus perméables aux importations de farine provenant de l'UE.

Dans le domaine agricole aussi, il n'est pas exclu que la Suisse conclue un accord de libre-échange avec l'Union européenne, ce qui entraînerait pour l'agriculture ainsi que pour la branche de la meunerie, étroitement liée, des conditions semblables à celles ayant cours dans l'UE.

Pour renforcer notre position comme fabricant dynamique et performant de produits de meunerie pour nos clients, et pour demeurer un partenaire fiable de l'agriculture suisse, les Conseils d'Administration de nos deux sociétés ont décidé d'examiner un rapprochement de leurs entreprises largement complémentaires.

Pour plus de renseignements :

Marc Müller
Groupe Minoteries SA
Case postale 68
1523 Granges-Marnand
079 352 21 01

Diego Della Cà
Meyerhans Hotz AG
Industriestrasse 55
8570 Weinfelden
079 636 51 07

Granges-Marnand/Weinfelden
24 mai 2007